

Drôles d'oiseaux à Veyrier

Les Veyrites qui se promènent sur la commune se posent probablement des questions en voyant de drôles d'oiseaux à deux pattes, par formation de 2 ou 3 personnes, (2 employés du service des routes et espaces verts et un retraité bénévole) qui parcourent les forêts et les champs avec des échelles, un marteau, un stylo et des nichoirs.

Eh oui, c'est l'époque des contrôles, nettoyages et poses de nids pour différentes espèces de vrais oiseaux.

En 2004, la commune a décidé de « renidifier » son territoire, dans le cadre d'un plan d'action environnemental.

L'année suivante, les élèves des écoles primaires de Veyrier, Pinchat et Bois-Gourmand ont construit des nichoirs en bois pour mésanges qu'ils ont installés dans les forêts environnantes avec l'aide d'un cantonnier et d'un ornithologue.

Dans le même temps, le service des routes et espaces verts a installé des nids pour d'autres espèces : effraie des clochers, chouette hulotte, pigeon colombin, rouge-queue à front blanc, huppe fasciée, torcol fourmilier, troglodyte mignon, bergeronnette grise, cincle plongeur, martinet noir, faucon crécerelle, harle bièvre et aussi pour les chauves-souris.

Le contrôle et le nettoyage des nichoirs pour mésanges ont été effectués par notre ornithologue Rolf Staub et sa compagne Chantal Guillemain pendant plusieurs années, avant d'être repris ensuite par Marc Aubry. Depuis quelques années, deux personnes du service des routes et espaces verts s'en chargent.

15 ans plus tard, ces contrôles sont effectués une fois par année, tout en ajoutant et en remplaçant différents nids. Il y a actuellement 244 nichoirs sur la commune.

Depuis 2020, le service travaille en collaboration avec les SIG, Pro Natura, ainsi qu'avec un spécialiste des chauves-souris, pour équiper le site extraordinaire de la station de pompage de Vessy en promouvant le développement durable et en y sensibilisant surtout les enfants.

Comme chaque année, hélas, nous constatons des nichoirs détruits pour cause de vandalisme. Respectez le travail effectué et consacré à la nature !

Mme Anne Schaerrer, M. Zaïnoul Diallo (responsables) et M. Christian Pages (bénévole) remercient les personnes qui leur permettent de poser et contrôler les nids se trouvant sur leurs propriétés.



Faucon crécerelle. (Photo R. Staub)



Mésange bleue. (Photo R. Staub)

Une information aux Veyrites qui aiment nourrir les oiseaux de leurs jardins :

Attention !!! Les boules de graines animales risquent de rendre les œufs non fertiles et les filets qui entourent les boules peuvent coincer leurs pattes et les casser. Vous pouvez acheter des mangeoires horizontales ou en forme de tube vertical. Merci de penser à eux !



Pose de nichoirs par le service des routes et espaces verts

Promotions scolaires 2021

La célébration des Promotions scolaires, prévue à ce jour le 2 juillet 2021, sera adaptée à la situation sanitaire et aux mesures prises par le Département de l'Instruction Publique.

D'autres informations vous seront transmises en temps opportun par la Direction de l'établissement scolaire de Veyrier et sur le site internet de la commune.

Route du Pas-de-l'Echelle

L'Office cantonal du génie-civil va effectuer des travaux sur le tronçon de la route du Pas-de-l'Echelle, allant de la douane au giratoire de la route de l'Uche.

Des travaux préparatoires pour la remise en état ponctuelle de bordures ont débuté après Pâques. Ces travaux dureront environ 6 semaines, le trafic sera régulé en alternance à la palette.

En juillet et août prochains, des travaux de pose d'enrobés phono-absorbants seront effectués, dont une partie sera réalisée de nuit.

Une information aux riverains sera faite au préalable.

Flash Info

stpg

Le lien internet de l'offre promotionnelle TPG pour les abonnements juniors, annoncé dans le dernier numéro du journal, a été modifié :

<https://webshop.tpg.ch>

Pages officielles

édictées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE
VEYRIER

Journal de Veyrier
N° 132
Mai 2021

Conseil municipal – séance du 9 mars 2021

Dans cette séance très dense en matière d'informations délivrées, l'exécutif annonce que les courriers qui sont adressés aux Conseillers municipaux transiteront désormais par le Bureau avant d'être acheminés à leurs destinataires.

Les pétitionnaires qui militaient en faveur d'hébergements locaux pour les migrants des camps des îles grecques n'ont pas souhaité être reçus par le Conseil administratif. (Texte de la pétition disponible sur :

https://asile.ch/wp-content/uploads/2020/09/Petitionsbogen_F.pdf)

Ce dernier souligne que l'Hospice général lui a confirmé l'absence de prérogatives des communes dans ce type de dossier. Le Conseil administratif a décidé de classer la pétition et rappelle que tout Veyrite qui souhaite devenir une famille d'accueil peut en faire la demande auprès de l'Hospice général, à titre individuel.

Pour pallier la fermeture du bureau de poste en mars, une solution provisoire de quelques mois sera mise en place dans les locaux de l'ancienne pharmacie afin de permettre d'effectuer les transactions postales.

L'exécutif livre également les statistiques 2020 de la police cantonale dans lesquelles transparait le constat que les affaires de drogue n'ont pas augmenté sur Veyrier, hormis un petit pic durant le semi-confinement. Quant aux cambriolages, ils sont en nette diminution en passant de 114 en 2019 à 82 pour 2020.

Nuisances sonores aux Etournelles

Par le biais de M. Serge Luisier, le groupe Veyrier-Ensemble refuse d'entrer en matière sur la pétition des habitants du quartier des Etournelles qui demandent la mise en place de mesures efficaces pour limiter les nuisances sonores en provenance de la crèche. Le groupe n'est pas d'accord avec le reproche fait à de tout jeunes enfants de "laisser éclater leur joie". Pour lui, cette problématique s'inscrit surtout dans la cohérence qu'il faut avoir lorsque l'on s'est choisi un lieu d'habitation proche d'une parcelle où une infrastructure publique était prévue de longue date.

Les Socialistes-Vert.e.s estiment, au contraire, que quelques-unes des revendications, sans doute exacerbées par la situation sanitaire, peuvent être entendues. Pour le groupe, il est de la responsabilité des autorités de traiter toutes les plaintes des habitants.

M. Charles Hutzli (PDC) rappelle qu'un bâtiment d'utilité publique a toujours été mentionné dans le plan localisé de quartier des Etournelles que les futurs acquéreurs des lotissements ne pouvaient pas ignorer. Néanmoins, le PDC entre en matière en demandant à l'exécutif de sensibiliser la direction de la crèche à ce problème et d'étudier des solutions adéquates.

Les Vert'Libéraux encouragent aussi le Conseil administratif à analyser les griefs de la pétition et à trouver un modus operandi satisfaisant pour tous. Par le biais de M. Florian Barro, le PLR soutient également le renvoi de la pétition au Conseil administratif en lui recommandant de se borner à une mission de sensibilisation aux règles de bon voisinage entre toutes les personnes concernées.

Le groupe prévient qu'il n'ira toutefois pas plus loin, notamment dans des dispositions plus importantes comme l'aménagement d'éléments anti-bruit.

L'entrée en matière est acceptée et la pétition est renvoyée au Conseil administratif.

L'autre pétition de la soirée concerne des nuisances constatées sur l'avenue Antoinette qui voit son trafic motorisé augmenter constamment. Afin de solutionner cette problématique, les pétitionnaires souhaiteraient que soit étudiée la mise en place d'un panneau de "riverains autorisés". M. Yves Monnat (PLR) souligne que cette problématique découle du fait que ce tronçon est largement utilisé par les examinateurs et les moniteurs d'auto-école et qu'une médiation avec l'Office cantonal des véhicules parviendrait sans doute à aplanir la courbe de fréquentation de cette route. M. Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble) recommande que des comptages de véhicules soient faits afin d'avoir une pleine appréciation de la situation.

Le groupe Socialistes-Vert.e.s, les Verts-Libéraux et le PDC entrent aussi en matière et la pétition est renvoyée à l'unanimité au Conseil administratif.

Parc des hydrantes remis à neuf

M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC) souligne la nécessité, suite à un audit privé complété par un rapport des Services industriels de Genève, de mettre en conformité le parc des hydrantes sur le territoire communal. Ceci concerne 35 bornes à remplacer, 35 à réparer ou à remettre en état et 212 autres qui doivent faire l'objet d'interventions mineures.

Même si le crédit d'investissement est important (CHF 926'000), les groupes ne remettent pas en cause le besoin avéré de ces travaux et se satisfont du niveau des détails fournis. Seul le PLR exprime l'envie que le sujet soit examiné en commission des finances, en vue d'une meilleure planification de la gestion des hydrantes à l'avenir. Il ne parvient cependant pas à rallier les autres groupes à son idée et la proposition est acceptée en vote immédiat.

Crédit complémentaire accepté

Du fait des surcoûts importants générés par une géologie particulière très difficile à estimer durant les travaux des collecteurs Grand-Salève, l'exécutif revient devant le délibératif pour un crédit complémentaire de CHF 315'000 sur l'investissement initial voté en 2014. Ce crédit complémentaire est toutefois intégralement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) qui versera à la commune un loyer compensatoire pendant 40 ans. Tous les groupes demandent le vote immédiat qui est accepté à l'unanimité.

Plan localisé de quartier des Cirses

Le Conseil administratif présente la proposition concernant le 4ème plan localisé de quartier (PLQ) prévu dans le cadre des Grands Esserts : le secteur des Cirses dévolu au logement et aux activités tertiaires. L'exécutif s'est positionné en faveur d'une diminution des surfaces brutes de plancher pour les habitations et les commerces (de 80'100 m2

à 78'500 m2) en demandant d'allouer les surfaces en moins à l'ensemble des aires d'implantation. Il a demandé également le respect de la charte environnementale de la commune, ainsi que des toitures végétalisées. Sur un plan urbanistique, le souhait exprimé est d'avoir des hauteurs maximales respectées avec l'introduction de césures plus importantes afin de créer de meilleures transversalités. Les autres demandes faites concernent les accès au parking facilités et l'entreposage de vélos. Les équipements publics ainsi que le groupe scolaire qui sont prévus aux Cirses ne figurent pas dans le PLQ, mais dépendent étroitement du préavis positif qui lui sera donné.

Dans les pré-débats et au nom du PDC, M. Max Müller accueille très positivement la création de logements et salue les aspects de mobilité du projet avec le renfort de places de stationnement en surface et le parking souterrain. Le groupe estime illusoire de retarder le projet des Grands Esserts et reste favorable à la mise en œuvre de ce PLQ dès que possible, en une seule étape, afin de pouvoir aller de l'avant avec les équipements publics. Il s'alarme cependant sur les risques possibles de recours.

Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, M. Joël Jousson salue aussi les équipements publics nécessaires au développement de Veyrier. La nouvelle école des Grands Esserts de 24 classes profitera aussi aux élèves des nouvelles constructions de Pinchat et du plateau de Vessy. Les aménagements des espaces de vie prévus aux Cirses favoriseront la détente. Un autre bien public sera la crèche. Pour l'élu s'opposer à ce projet, serait mettre en péril et retarder ces équipements publics dont la commune a besoin. Ce combat totalement contre-productif ne ferait qu'éterniser le chantier des Grands Esserts et les nuisances qui l'accompagneront.

Pour les Vert'Libéraux, Mme Marielena Gautrot constate que le projet présenté ce soir s'écarte au niveau des gabarits et du nombre de logements du projet initial de 2012.

Pour Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s), il est urgent de clarifier auprès de la population le fait que le changement de gabarits par rapport au projet de 2012 est la conséquence d'une modification de la loi. Les Socialistes-Vert.e.s demandent aussi que les travaux se fassent en un seul bloc.

M. Laurent Bernheim (PLR) note qu'il reste encore à s'assurer de la qualité du bâti qui est l'une de ses inquiétudes. Néanmoins, le groupe PLR n'est pas opposé à un renvoi du sujet en commission ad hoc. M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) rappelle que le canton de Genève s'est fixé l'objectif de réduire de 60% les émissions de CO2 d'ici 2030. Il souligne que les 60% de toiture végétalisée prévus aux Cirses sont compatibles avec l'installation de panneaux photovoltaïques, opportunité qui ne doit pas échapper à la commune, non plus que la création d'une centrale sur 100% du toit de la future école. Il demande quelle surface de panneaux photovoltaïques est prévue par le Conseil administratif.

Certains Conseillers municipaux exhortent aussi les autorités à mettre en place une séance d'information

Suite en page 11

RAPPELS

Élagage des arbres et taille des haies (loi sur les routes L 1.10, art. 76)

Les propriétaires, locataires ou fermiers, sont tenus de couper à une hauteur de 4m50 au-dessus du sol les branches s'étendant sur la voie publique (routes cantonales, chemins communaux et privés).

Les haies doivent être taillées à 2 mètres de hauteur et ne doivent pas empiéter sur la voie publique.

Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

Les intéressés doivent effectuer les travaux nécessaires avant le 15 juillet.

Élimination des chenilles processionnaires

Attention : l'élimination des chenilles processionnaires est du ressort du propriétaire !

PET RECYCLING – Certificat environnemental

En 2020, la commune de Veyrier
a collecté 30'070 kilogrammes de bouteilles à boissons en PET.

Ces quelque 1'091'541 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz, puis transformées en PET recyclé de qualité.

Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement :

- Environ 90'210 kilogrammes de gaz à effet de serre
- Environ 28'567 litres de pétrole

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables.

**Chaque bouteille compte
et nous vous remercions
de votre engagement.**



Suite de la page 10

publique afin de présenter ce PLQ à l'ensemble de la population, ou tout au moins à clarifier ses tenants et aboutissants dans un tout ménage si une telle organisation est impossible en période de pandémie.

Mme Aline Tagliabue, Maire (Veyrier-Ensemble) assure que l'effort de communication pour ce PLQ ne sera pas oublié. La séance publique du 11 mars qui était prévue à cet effet a dû être annulée, mais d'autres moyens de communication seront étudiés. La proposition est acceptée et renvoyée en commission des Grands Esserts pour son étude.

Concours pour l'école des Grands Esserts

Vient ensuite le sujet concomitant : le lancement du concours d'architecture pour la construction de l'école des Grands Esserts. Présentant la proposition, M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR), souligne l'intérêt de démarrer le processus maintenant afin de pouvoir accueillir les élèves pour la rentrée 2025-2026. La commune entend aussi profiter de cette occasion pour construire divers aménagements qui profiteront aux sociétés locales, dont des locaux associatifs, des salles de gymnastique et un grand hall avec des accès indépendants du nouveau complexe scolaire.

Tous les groupes politiques acceptent l'entrée en matière, mais adoptent des points de vue différents concernant son renvoi en commission.

M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) salue le phasage intelligent du concours et le programme d'équipements prévus pour les clubs sportifs. Il n'estime pas nécessaire de renvoyer le sujet en commission des finances et propose un renvoi à celle des Grands Esserts.

M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) plaide, pour sa part, pour un renvoi en commission des constructions et à celle des finances, en plus de la commission des Grands Esserts. Pour lui, le point central est celui lié au concept énergétique de l'école qui devrait figurer comme un critère de

base dans le cahier des charges.

M. Müller salue aussi le planning et propose de rétablir la pratique qu'un représentant de chaque parti fasse partie du jury d'évaluation. Il se borne aussi à un renvoi unique en commission des Grands Esserts.

Mme Gautrot souhaiterait un passage du sujet en finances qui est légitimé par le demi-million de francs que coûtera le concours d'architecture, en plus d'un renvoi en commissions des constructions et des Grands Esserts.

Au nom du PLR, M. Florian Barro estime un renvoi unique en commission des Grands Esserts plus judicieux qu'en constructions du fait qu'il s'agit de la mise en place d'un concours et non d'une réalisation. Il comprend l'idée d'orienter quelque peu le cahier des charges par des critères déjà définis, mais souligne que cet aspect pourra intervenir lors de l'étude du crédit de réalisation. Un détour en commission des finances ne lui paraît pas indispensable en considérant que le montant n'est pas si élevé et qu'il a été fourni un niveau de détail déjà suffisant avec le devis.

Au terme des votes, le renvoi en commission des Grands Esserts est accepté à l'unanimité et les renvois en finances et en constructions refusés par la majorité.

La dernière proposition de l'exécutif qui concerne un crédit modique pour la réalisation du diagnostic agricole dans le cadre de la révision du plan directeur communal est acceptée en vote immédiat à l'unanimité, incluant une clause d'urgence qui la dispense du délai référendaire de 40 jours.

Pour un maintien des cartes journalières CFF

Les Conseillers municipaux ont déposé une résolution qui demande le maintien des cartes journalières CFF. Celle-ci, portée par tous les groupes politiques, n'appelle pas beaucoup de

débats et est largement acceptée. M. Pinget exprime sa satisfaction de voir que les décisions fédérales peuvent être questionnées par les communes, même si elles ne sont pas de leur ressort, et espère qu'une large mobilisation se dessinera. Mme Mélina Barras (PLR) estime important que des personnes âgées ou à revenu plus modeste au sein de la population veyrite puissent continuer à profiter des avantages offerts par ces cartes journalières. M. Hutzli souhaiterait connaître le succès réel que rencontrent ces cartes. A cet effet, l'exécutif indique que les 9 cartes journalières que la commune propose se sont toujours très bien vendues, hormis en 2020 à cause des restrictions liées aux déplacements.

Dans les questions et interventions diverses, l'exécutif est encouragé par M. Duc (PLR) à prendre contact avec le Département de l'instruction publique pour savoir si un nouveau Cycle d'orientation est prévu à Veyrier dans la continuité du développement des écoles primaires. M. Hutzli fait état de problèmes de vitesse récurrents sur certains axes et demande à "serrer la vis" par un renfort de radars cantonaux et une plus grande mobilité des visispeed municipaux.

Mme Bessat estime qu'un geste de reconnaissance vis-à-vis des employés communaux qui ont été fortement mis à contribution durant la pandémie pourrait être fait sous la forme d'un bon à faire valoir dans les restaurants locaux.

Enfin, l'exécutif informe que la date d'avril pour la mise en œuvre des macarons de stationnement ne pourra sans doute pas être respectée. Les autorités veyrites se déclarent très fâchées par le veto qu'elles ont reçu de l'Office cantonal des transports (OCT) par rapport au projet de délibération. Un courrier dans ce sens a été adressé au magistrat en charge et les pourparlers avec la direction de l'OCT commencent.

E Waldburger

21-23 mai 2021

Musée VR

Festival International du film de Genève (GIFF)



© Olivier Miché

Dès 12 ans | Tarif unique : CHF 5.-

Horaires :

Vendredi 21 mai de 17h30 à 20h

Samedi 22 mai de 11h à 19h

Dimanche 23 mai de 11h à 18h

■ Espace culturel - La Mansarde

Musée VR

17 juin-10 juillet 2021

Village culturel et collaboratif



Village culturel et collaboratif
Commune de Veyrier Genève



Inscriptions et informations sur :
www.lechampdespossibles.ch

■ Les Grands Esserts

Le champ des possibles

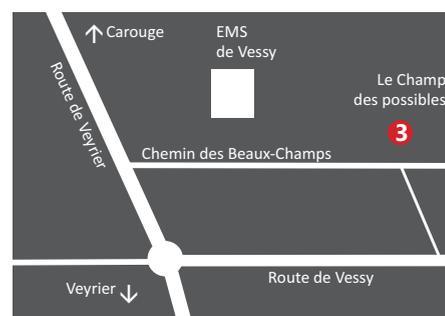
infos pratiques

Informations et réservations :
www.veyrier.ch

Nous appliquons les directives sanitaires pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, merci de vous conformer aux mesures mises en place.

Informations pratiques

- 1 Espace culturel - La Mansarde
Avenue du Grand-Salève 4 - 2^{ème} étage
- 2 Salle communale
Route de Veyrier 265
- 3 Le Champ des possibles
Chemin des Beaux-Champs



Information :
Mairie de Veyrier | 022 899 10 10
Place de l'Église 7 | 1255 Veyrier
lamansarde@veyrier.ch

ESPACE CULTUREL
LA MANSARDE

29 mai 2021

L'Ours blanc et l'Or bleu

Spectacle pour enfants - 15h



Dès 4 ans

Tarifs | CHF 5.- enfant | CHF 10.- adulte

Ouverture des portes : 30 min. avant

■ Salle communale

Spectacle

20-29 août 2021

L'Été au verger

28 août 2021

Soirée en collaboration avec le Festival L'Été au verger



Plus d'informations et réservations :
www.eteauverger.com

Contact : info@eteauverger.com

■ Petit-Veyrier

Concert

CONCOURS «GAME OF TRASH»

MIEUX TRIER, RESPECTER VEYRIER



La commune de Veyrier a lancé en date depuis octobre 2020 un vaste projet intitulé «**Mieux trier, respecter Veyrier**» qui vise, à travers différentes actions, à mieux former et accompagner les citoyens dans leur démarches et gestes liés au recyclage des déchets et à l'environnement. Ce projet est mené avec l'aide de la société Cosedec.

Nous avons à cœur de toucher les différentes catégories de citoyens et en particulier les enfants qui seront les vecteurs de changement maintenant et à l'avenir. Une fructueuse collaboration a été mise en place avec les écoles de Veyrier et la Commune tient à remercier d'ores et déjà les équipes pédagogiques et M. Pécheur, Directeur, pour l'accueil enthousiaste de ce projet.

Au mois de février, c'est donc un concours intitulé «**Game of Trash**» qui a été proposé aux élèves de 8P de la commune. Ce jeu en ligne visait à développer les réflexes citoyens pour réduire les déchets. 66 élèves se sont lancés dans cette aventure ! Le Conseil administratif a décidé de récompenser les trois premiers lauréats avec de très beaux prix. Le premier prix est un bon d'une valeur de 500 CHF pour l'achat d'un vélo, le second prix est un bon d'une valeur de 200 CHF pour l'achat d'une trottinette et enfin le 3ème prix et un bon d'une valeur de 100 CHF dans le magasin Nature et découvertes.

Les lauréats du concours sont :

1ère : Mariana MARINHO ALEXANDRE (classe de M. Laurent Pongratz, école de Pinchat)

2ème : Noah FRIES (classe d'Anthony Crisante, école de Pinchat)

3ème : Liloia ALEMAN (classe d'Anne-Claude Montessuit, école de Bois-Gourmand)

Bravo à tous !



N'oubliez pas de réserver dans vos agendas les prochains rendez-vous de ce projet. Continuons tous dans la lancée :

- Action de ramassage des déchets dans les forêts de la Commune organisée avec la collaboration des écoles de Veyrier - **Printemps 2021**
- 2 journées d'activités lors du marché à la ferme – organisées avec la collaboration de la ferme CHAVAZ - **5 et 12 juin 2021**
- Chevalet de Grand-Donzel : atelier d'artiste ou comment transformer les déchets en œuvre d'art - **Été 2021**
- Escape Room : saurez-vous résoudre les énigmes pour sortir de cette Escape Room post-apocalyptique ? - **Septembre/octobre 2021**
- Ateliers pratiques sur le thème du recyclage - **Octobre 2021**
- Conférence - **Octobre 2021**

Tu ne me sentiras même pas...

si tu me jettes dans le bon sac.

La P'tite Poubelle Verte avec son sac compostable : les odeurs, les coulures, c'est fini !



A toi de trier !

Les sacs compostables sont disponibles dans tes points de vente habituels poubelleverte.ge.ch

La P'tite Poubelle Verte, pour les restes de tes p'tits plats et même plus.

C'est tellement facile de recycler avec la P'tite Poubelle Verte : grâce au sac compostable, tu peux faire un important geste pour l'environnement sans gêne ni inconvénient.

Je trouve que ça sent mauvais, comment faire ?

En utilisant la P'tite Poubelle Verte aérée et le bon sac, fini les coulures et les odeurs. Utilise uniquement des sacs compostables portant la mention OK COMPOST (EN13432) : pas de sacs plastiques ! Et surtout vide-la tous les 2-3 jours. Retrouve d'autres astuces sur poubelleverte.ge.ch.

Je cuisine peu. Ça vaut la peine de trier mes déchets de cuisine ?

Evidemment ! Déjà pour jeter tes restes de repas. Mais tu n'es pas obligé d'attendre que le sac soit plein pour le jeter : le bilan écologique est plus favorable pour un sac à moitié plein que pour des déchets de cuisine incinérés !

Je mets quoi dans ma P'tite Poubelle Verte ?

Bien sûr les épluchures de fruits et légumes, le pain sec, les os, les arêtes, les coquillages, les fleurs et plantes, mais aussi les restes non consommés, les produits avariés et périmés (sans leur emballage). Si tu as un doute, contacte l'Info-Service !

Où me procurer ma P'tite Poubelle Verte et mes sacs compostables ?

Ta poubelle verte t'est offerte à la mairie de ta commune ! Les sacs sont disponibles dans tes points de vente habituels.

Où puis-je jeter mes sacs ?

Dans le container « déchets de cuisine » de ton immeuble ou à l'un des écopoints de ta commune. 80% de la population urbaine se situe à moins de 200m d'un écopoint !



Plus d'informations ?
Info-Service 022 546 76 00
poubelleverte.ge.ch

Les communes et l'Etat de Genève

Comme 60% des Genevoises et Genevois, à toi de trier !

Propriétaires de chiens : cet article vous concerne !



Sécurité et responsabilité : 5 principes de base

1. Munir son chien d'une puce électronique et de la médaille annuelle délivrée par les autorités communales.
2. En ville/village : tenir son chien en laisse en toutes occasions. En forêt/campagne : garder son chien sous contrôle visuel permanent et pouvoir le maîtriser à tout moment.
3. Respecter l'interdiction d'accès des chiens à certains lieux (cours d'écoles, infrastructures sportives, bâtiments, etc.)
4. Ramasser systématiquement et en tous lieux (ville, village, forêt ou campagne) les déjections canines.
5. Hors de la sphère privée, les chiens qualifiés de dangereux doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière.



Rappel de la loi

La Police est chargée de faire respecter ces règles et, le cas échéant, de verbaliser les contrevenants, en collaboration avec le vétérinaire cantonal. En cas d'infraction, les dispositions pénales prévoient l'amende, l'interdiction de détention d'un chien, voire dans certains cas, le séquestre de celui-ci.

La gestion des déjections canines est traitée par l'Ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA, RS 916.441.22 du 25 mai 2011) garantissant qu'ils ne mettent pas en danger la santé humaine et animale et ne portent pas préjudice à l'environnement.

Les déjections canines ne doivent pas être jointes aux déchets de cuisine ou au compost, elles doivent être collectées dans le sac des ordures ménagères, dans un petit sac en plastique recyclé.